



## Avis de Soutenance

Madame Zakia MESTARI

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

*La pensée constitutionnelle de Boris Mirkine-Guetzévitch*

dirigés par Monsieur Stéphane MOUTON

Soutenance prévue le **jeudi 15 décembre 2022 à 14h00**

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole

Salle des Thèses

### Composition du jury proposé

|                          |                                      |                    |
|--------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| M. Stéphane MOUTON       | Université Toulouse 1 Capitole       | Directeur de thèse |
| M. Arnel LE DIVELLEC     | Université Paris II Panthéon-Assas   | Rapporteur         |
| M. Carlos Miguel HERRERA | CY Cergy Paris Université            | Rapporteur         |
| Mme Julie BENETTI        | Université Paris I Panthéon-Sorbonne | Examinatrice       |
| Mme Wanda MASTOR         | Université Toulouse 1 Capitole       | Examinatrice       |

**Mots-clés** : Boris Mirkine-Guetzévitch, constitutionnalisme, parlementarisme, rationalisation, droit constitutionnel international

### Résumé :

Boris Mirkine-Guetzévitch (1892-1955) tire sa postérité de sa théorisation du parlementarisme rationalisé alors même que son œuvre dépasse ce seul apport et résonne particulièrement dans le droit constitutionnel contemporain. Juriste d'origine russe engagé, profondément démocrate, le contexte politique de la première moitié du XXe siècle lui impose une vie d'exil qui marque tant sa vie personnelle que sa doctrine. La Russie, la France puis les États-Unis lui donneront le goût de l'ouverture aux systèmes juridiques étrangers. Devenant alors véritablement comparatiste, l'auteur analyse les régimes démocratiques à l'aune d'une ligne directrice fondamentale : le pouvoir doit tendre vers un idéal de Liberté. À ce titre, la présente étude se propose d'analyser l'œuvre de Boris Mirkine-Guetzévitch au prisme de cet idéal afin de démontrer ses apports au droit constitutionnel. D'abord, l'étude des régimes politiques révèle une conception particulière du parlementarisme qui se fonde sur la rationalisation du pouvoir, premier apport de son œuvre. Cette dernière vise à constitutionnaliser l'ensemble des pratiques institutionnelles afin d'encadrer le pouvoir. Le droit constitutionnel est ainsi, pour l'auteur, une technique de la Liberté. Ensuite, son attachement aux droits de l'homme révèle une vision singulière d'un droit constitutionnel internationalisé qui devient une technique de la Paix. La démocratie ne peut pas être garantie au seul niveau étatique : l'internationalisation des constitutions est un élément fondamental du droit constitutionnel qui ne peut être pensé qu'au-delà des frontières des États. Sa conceptualisation de l'unité du droit public est alors le deuxième apport essentiel de son œuvre : elle est la seule à permettre la réalisation de la Liberté et de la Paix.